

En conséquence, pouvoir est donné aux sieurs eschevins d'obtenir l'état d'assiette de deux mille livres pour le service des pauvres malades de la maladie. »

Cette série d'épidémies fondant sur Villefranche durant cinq années, après un repos de 32 ans, et cessant ensuite pour un siècle, à part une douteuse apparition dix ans plus tard; ne forme-t-elle pas une épidémie unique, une occupation continue de notre province par le fléau, tantôt sur un point, tantôt sur un autre ? C'est ainsi qu'elle s'était comportée de 1581 à 1587.

Un fait singulier, c'est que, durant ces cinq années, le nom de *peste* ne paraît pas une seule fois, comme si l'on craignait de prononcer ce nom terrible. Et pourtant jamais la nature de la maladie ne fut plus évidente, comme on eut assez occasion de le voir à Lyon. Cette ville avait reçu la peste, des provinces du midi, six mois avant Villefranche; Elle Ja garda quatre mois et perdit, dans cet intervalle, 70 mille habitants, d'après certaines évaluations, et 35 mille d'après les plus modérées.

Une relation de cet événement, faite par le père Jean Grillot qui paya largement de sa personne pour secourir les malades, surpasse en horreur tout ce qui a jamais été dit sur aucune calamité de ce genre.

La peste est signalée à la même époque dans le Yélay où elle séjourne pendant trois années ; elle y fit de tels ravages, que dans la seule année 1629, elle emporta, d'après Burel, qui sans doute exagère, seize mille personnes dans la ville du Puy (1).

Cette épidémie est la première où il soit question, dans nos archives, des secours religieux administrés aux pestiférés ; ce ministère est rempli par les capucins établis dans la ville depuis 1615. Comme preuve, nous trouvons dans un registre de la chambre des comptes :

« Il (M. Antoine Blondel, [échevin]), Je 10 décembre 1629,

(1) Mémoire du D^r Vissaguet.